



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021

Ordre national des chirurgiens-dentistes

Directeur de la publication : Philippe Pommarède
Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 –
75761 Paris cedex 16 Tél. : 01 44 34 78 80
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr
ISSN 2777-693X

Conception, rédaction et réalisation : Texto Éditions.

Photos : Alexis Harnichard : pp. 6, 8-11, 22. Schutterstock : pp. 12, 13, 14, 17, 18, 21, 23.

Stéphane Allaman/Regard Pluriel : pp. 4, 6, 8-11, 15.

Imprimerie : Graphiprint Management.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Les missions de l'ordre

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes.

Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes habilités à exercer en France.

Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2 du Code de la santé publique.

Ses principales missions consistent à :



Veiller à la compétence des chirurgiens-dentistes



Veiller au maintien des principes de moralité, de probité et de dévouement



Veiller à l'observation des devoirs professionnels et des règles déontologiques



Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession

Le mot du président

« L'une des avancées majeures en 2021 aura été la prise de conscience que la régulation des centres dentaires associatifs ne pouvait plus attendre. »

À bien des égards, 2021 a été pour l'institution ordinaire mais aussi pour la profession une année charnière. Un coup d'œil panoramique sur cette année suffit à s'en convaincre avec deux dossiers majeurs qui ont connu une accélération décisive.

Le premier est l'annonce faite par le gouvernement de la création de huit nouveaux sites universitaires ou UFR en odontologie. Cette décision prise par l'exécutif est la conséquence des propositions émises par l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé (ONDPS) avec lequel le Conseil national a étroitement collaboré. Elle est sans précédent.

Un impact structurant sur la démographie

Elle aura un impact structurant sur notre démographie professionnelle mais aussi sur l'ancrage de jeunes praticiens dans des territoires où l'offre de soins est déficitaire. Le Conseil national fait sien l'objectif affiché par le président de l'ONDPS, le Pr Emmanuel Touzé, d'une « ré-internalisation » de la formation initiale en France.

L'autre avancée majeure aura été,

bien sûr, la prise de conscience par les pouvoirs publics (gouvernement et services de l'État) mais aussi par les députés que la question de la régulation des centres de santé dits « associatifs » ayant une activité dentaire, ne pouvait plus attendre. Un nouveau scandale est passé par là avec l'affaire Proxidentaire. Certes, les premières décisions prises en 2021, via notamment la loi de financement de la sécurité sociale, et les actions de différents services de l'État, avec lesquels le Conseil national a travaillé, ne règlent pas tous les problèmes. Mais une impulsion a été donnée et la nécessité d'une régulation est désormais évidente pour tout le monde, comme n'a cessé de l'exposer le Conseil national depuis 2012.

Le Conseil national a donc été partie prenante dans l'avancée de ces deux dossiers structurants en 2021, qui plus est dans un contexte d'année électorale.

Nouvelles missions

En juin, une nouvelle équipe est arrivée aux responsabilités, pas moins de 15 nouveaux conseillers nationaux ont été élus, et la parité est désormais chose acquise. La solidité et la continuité de l'institution ordinaire ne pouvaient trouver là une meilleure illustration.

Une continuité qui s'est également



manifestée dans la maîtrise des comptes du Conseil national qui, malgré la montée en puissance des nouvelles missions qui lui sont dévolues (contrôle du DPC, lancement de la certification, étude des dossiers d'octroi d'avantages, etc.), maintient son cap d'une gestion saine et équilibrée.

Philippe Pommarède
Président du Conseil national

Le nouvel organigramme du Conseil national

BUREAU

PRÉSIDENT

Philippe POMMARÈDE
ÎLE-DE-FRANCE



VICE-PRÉSIDENTES



Estelle GENON
ÎLE-DE-FRANCE
En charge de la commission des contrats d'exercice de la profession



Geneviève WAGNER
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
En charge des questions relatives à la santé publique, aux relations avec les organismes institutionnels et les pouvoirs publics



Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE
En charge de la commission Législation et Europe

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Catherine ERAY-DECLOQUEMENT
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Daniel MIRISCH
HAUTS-DE-FRANCE

TRÉSORIERS



Luc PEYRAT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Bernard PLACÉ
NOUVELLE-AQUITAINE

MEMBRES

Catherine BERRY
PAYS DE LA LOIRE

Anne BONENFANT
NOUVELLE-AQUITAINE

Dominique CHAVE
BRETAGNE

Christine CONSTANS
GRAND EST

Alain DURAND
OCCITANIE

Brigitte EHRGOTT
ÎLE-DE-FRANCE

Françoise GAILLARD-FOURCADE
OCCITANIE

René GARNIER
GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE

Éric GÉRARD
GRAND EST

Jean-François LARGY
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Éric LEMERCIER
NORMANDIE

Bruno MEYMANDI-NEJAD
CENTRE-VAL DE LOIRE

Valérie NATIVEL
RÉUNION, MAYOTTE

Peggy SZPAK
HAUTS-DE-FRANCE

Steve TOUPENAY
ÎLE-DE-FRANCE

Vincent VINCENTI
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

CONSEILLÈRES D'ÉTAT

Titulaire : **Michèle DE SEGONZAC** Suppléante : **Martine JODEAU**

CONSEILLER AUX AFFAIRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Benoît LEFÈVRE

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

Membres titulaires : **Estelle GENON, Vincent VINCENTI**

Membres suppléants : **Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL, Catherine BERRY, Dominique CHAVE, Catherine ERAY-DECLOQUEMENT, Brigitte EHRGOTT, Éric GÉRARD, Bruno MEYMANDI-NEJAD, René GARNIER, Peggy SZPAK, Geneviève WAGNER**

FORMATION RESTREINTE

Présidente : **Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL** Vice-présidentes : **Catherine BERRY, Françoise GAILLARD-FOURCADE** Membres : **Christine CONSTANS, Estelle GENON, Jean-François LARGY, Valérie NATIVEL, Peggy SZPAK, Geneviève WAGNER**

L'action des commissions en 2021



COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES ET PLACEMENTS FINANCIERS



La commission de contrôle des comptes et des placements financiers a pour mission de vérifier les comptes de l'ensemble des conseils

de l'Ordre, y compris le Conseil national. En 2021, elle a procédé à l'examen des budgets prévisionnels des conseils de l'Ordre national, départementaux et régionaux, à l'examen des cotisations, des demandes de péréquations et de prêts émis par des conseils départementaux. Enfin, après un premier contrôle des trésoriers, elle a examiné les relevés des indemnités et des notes de frais des conseillers nationaux et des conseillers d'État.

ÉRIC GÉRARD, président de la commission de contrôle des comptes et placements financiers



COMMISSION DES CONTRATS D'EXERCICE DE LA PROFESSION



La commission a travaillé sur le contrat d'exercice dans les Ehpad, la société de participations financières de professions libérales (SPFPL), la collaboration multiple et la modification du Code de déontologie. Le projet de contrat d'exercice en Ehpad a été finalisé. Quant aux SPFPL, dont nous attendons depuis dix ans le texte d'application pour notre profession, la commission a relancé les autorités compétentes. Une réflexion a été engagée sur la libéralisation de la collaboration multiple et, enfin, l'évolution des modes d'exercice nous a conduit à initier une réflexion sur la refonte du Code de déontologie afin de répondre aux besoins de la profession.

ESTELLE GENON, présidente de la commission des contrats d'exercice de la profession



COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ



Dans le cadre de sa mission de soutien aux praticiens en grande difficulté financière, la commission a étudié 74 dossiers de demande

d'aide financière, dont 68 demandes d'exonération de cotisation. La commission a également poursuivi son travail sur les réponses à apporter aux praticiens victimes de burn out. Le Conseil national a ainsi adhéré à l'association SPS (Soins aux professionnels de santé), qui propose un accompagnement des soignants. L'association organise des ateliers et met à disposition gratuitement, 24h/24 et 7j/7, une plateforme d'écoute téléphonique.

CHRISTINE CONSTANS, présidente de la commission de la solidarité



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES TITRES



Au-delà de ses missions classiques, notamment l'étude préalable à la reconnaissance des diplômes d'université, la commission a poursuivi son dialogue avec la conférence des doyens concernant la réforme de la R3C et l'adaptation des stages actifs en

cabinet dentaire pour les étudiants de 6^e année. La commission a accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le gouvernement de l'ouverture de six nouvelles facultés de chirurgie dentaire pour la rentrée 2022. L'augmentation de 15 % du *numerus apertus* rendait ces créations indispensables à un digne accueil de nos étudiants.

BRUNO MEYMANDI-NEJAD, président de la commission de l'enseignement et des titres



COMMISSION DE LA VIGILANCE ET DES THÉRAPEUTIQUES



La commission poursuit son action visant à l'amélioration du parcours de soins bucco-dentaires des personnes en situation de dépendance et de handicap, avec pour objectif la pérennité des initiatives efficaces et leur intégration dans les dispositifs de santé publique.

Par ailleurs, la commission a travaillé sur plusieurs dossiers : l'application du règlement européen concernant la présence de cobalt dans les DMSM, la radioprotection ainsi que le programme national d'actions sur la prévention des infections et la maîtrise de l'antibiorésistance.

ANNE BONENFANT, présidente de la commission de la vigilance et des thérapeutiques



COMMISSION EXERCICE ET DÉONTOLOGIE



La commission a travaillé à la rédaction des recommandations ordinales en matière de communication professionnelle des chirurgiens-dentistes, publiées en mai 2021 puis complétées en décembre. Autre dossier important :

après une validation par le Conseil national d'un projet de réforme du Code de déontologie, elle en a transmis le dossier au ministère de la Santé, avec un exposé des motifs article par article. Enfin, la commission a finalisé les travaux sur une identité visuelle « CHIRURGIEN-DENTISTE » avec un dépôt de marque collective accompagné d'un règlement d'usage, et a travaillé sur le sujet des influenceurs et des youtubeurs.

GENEVIÈVE WAGNER, présidente de la commission exercice et déontologie



COMMISSION LÉGISLATION ET EUROPE



La priorité de la commission concerne la qualité de la formation initiale en Europe à travers deux leviers : la mention explicite du volet clinique de l'enseignement dans le socle commun des études dentaires, en cours d'actualisation par la Commission européenne,

et par ailleurs, la certification régulière et indépendante des facultés d'odontologie. À côté de ce dossier de fond, la commission travaille également sur la réponse que la profession doit apporter aux patients après le classement du cobalt en CMR.

MARIE-ANNE BAUDOUI-MAUREL, présidente de la commission législation et Europe



COMMISSION DES PUBLICATIONS



En 2021, la commission a étudié les outils de communication du Conseil national, notamment son

support historique, le mensuel de l'institution: La Lettre, ainsi que la communication de ses différents comptes sur les réseaux sociaux. Il s'agissait d'un travail préalable à la procédure de marché public, enclenchée en novembre 2021, procédure qui s'applique désormais à l'ensemble des prestataires de services du Conseil national. La commission a par ailleurs poursuivi sa mission de pilotage de la communication du Conseil national auprès des praticiens, des trois échelons de l'Ordre, du grand public et des partenaires institutionnels.

PHILIPPE POMMARÈDE, président de la commission des publications



COMMISSION D'ODONTOLOGIE MÉDICO-LÉGALE



En 2021, les travaux de la commission ont été orientés autour de l'Unité d'identification odontologique (UIO), organisme intégré à la commission, qui a pour objectif de répondre rapidement à tout besoin en identification émis par l'autorité judiciaire en France, notamment lors de catastrophes, naturelles ou non. 70 membres de l'UIO sont susceptibles de jouer un rôle opérationnel. La commission a travaillé sur

les candidatures à l'UIO, les alertes d'identification, la formation continue. Elle a par ailleurs précisé les rôles et missions du coordonnateur opérationnel de l'UIO.

ÉRIC GÉRARD, président de la commission d'odontologie médico-légale



COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS



À partir d'un certain montant, la loi impose au Conseil national de recourir à la procédure

des marchés publics. En 2021, la commission a étudié 34 dossiers de sociétés ayant candidaté aux 14 marchés émis, dont le conseil juridique, le commissaire aux comptes, la communication (*La Lettre* et les réseaux sociaux), la complémentaire santé des salariés. Un cahier des charges précis répondant aux normes réglementaires des marchés publics est établi, puis chaque dossier des sociétés postulantes donne lieu à examen complet de l'offre, avec une grille de notation.

DANIEL MIRISCH, président de la commission consultative des marchés



COMMISSION DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Issue de la fusion, en 2021, des ex-commissions Numérique en santé et Informatique, notre commission a traité de nombreux dossiers dont trois sont prioritaires. La télémédecine bucco-dentaire, d'abord, sujet majeur que nous portons auprès des pouvoirs publics. Le dossier médical partagé, ensuite, car nous plaçons notamment pour un accès direct au schéma dentaire depuis la fiche patient pour les acteurs concernés et, enfin, la formation des chirurgiens-dentistes à la sécurité informatique, hélas encore aujourd'hui trop négligée par les praticiens.

CATHERINE ERAY-DECLOQUEMENT, présidente de la commission du numérique en santé



COMMISSION DU PÔLE PATIENTS



La commission réunit des membres du Conseil national et des représentants d'associations de patients. Elle a réalisé

un bilan de la prise en charge des patients en période de Covid-19 et établit un point de situation sur les dérives sectorielles, en collaboration avec la mission interministérielle (la Miviludes). D'autres questions ont été traitées comme celle des patients hémophiles ou porteurs du VIH, ainsi que la difficulté d'accès aux soins bucco-dentaires des patients en situation de handicap, de dépendance ou de précarité et les moyens à mettre en œuvre, notamment la téléprévention et la téléconsultation.

MARIE-ANNE BAUDOUI-MAUREL, présidente de la commission du pôle patients



COMMISSION DE DÉMOGRAPHIE



La base de données de l'Ordre est l'outil principal, nourri par les remontées des conseils

départementaux, sur lequel s'appuie la commission. Elle permet d'obtenir une vision à la fois globale et très précise, territoire par territoire, de notre démographie. La commission travaille à l'enrichissement de cet outil, notamment via le croisement de nos chiffres avec ceux des données économiques et démographiques des territoires (population active, inactive, etc.), l'objectif étant d'obtenir une vision fine, au-delà des données brutes, de notre démographie.

CATHERINE BERRY, présidente de la commission de démographie

Régulation des centres dentaires : une année charnière

L'affaire Proxidentaire peut être regardée comme un scandale de plus associé aux centres dentaires déviants, qui défraient la chronique depuis le milieu des années 2010. Cela n'est peut-être pas le cas. Tout indique en effet qu'il y aura un avant et un après Proxidentaire et, à cet égard, l'année 2021 apparaît comme une année charnière dans le combat que mène le Conseil national, visant à la création d'un encadrement efficient de ces structures. L'enjeu

est la qualité et la sécurité des soins pour tous les patients, quels que soient la forme d'exercice des praticiens et le statut juridique des structures qui les abritent. En cette année 2021, les événements vont s'enchaîner. Début juin, après les alertes du conseil départemental de l'Ordre de la Côte d'Or auprès de l'ARS, et au vu des plaintes de patients qui s'accumulent, une perquisition est menée au centre Proxidentaire de Chevigny-Saint-Sauveur (près de Dijon), suivie d'une fermeture temporaire qui devient définitive en octobre (centres Proxidentaire de Chevigny et de Belfort).

LE SCANDALE DE TROP

Entre-temps, en septembre, le ministre de la Santé, Olivier Veran, qualifie ces structures déviantes d'escroquerie et de danger public et demande aux ARS une « *liste exhaustive de tous ceux qui sont identifiés comme déviants pour les empêcher de développer d'autres centres* ». Puis un reportage diffusé sur France Inter en octobre lève le voile sur les méthodes de recrutement et de gestion de Proxidentaire, dont les ramifications iraient jusqu'en Tunisie, et dont il appartiendra à la justice de faire



Tout indique qu'il y aura un avant et un après Proxidentaire. Les événements se sont enchaînés en cette année 2021 suite à ce nouveau scandale.



Même si le Conseil constitutionnel a censuré l'article de la loi de financement de la sécurité sociale visant à mieux encadrer les centres dentaires, quelque chose a changé dans l'approche des pouvoirs publics.

toute la lumière puisqu'un juge d'instruction est saisi de trois infractions : exercice illégal, tromperie sur une prestation de service ayant entraîné un danger pour la santé, abus de confiance. Dès septembre, le Conseil national va multiplier les discussions au ministère de la Santé, auprès de la représentation nationale, à l'Assemblée nationale notamment, avec plusieurs rencontres avec Mme Khattabi, présidente de la commission des Affaires sociales. Par ailleurs, des réu-

nions ont lieu avec d'autres administrations, qui indiquent que les services de l'État sont mobilisés. En effet, et c'est en cela que l'année 2021 est une année décisive, Proxidentaire est le scandale de trop. Une réponse sur le terrain législatif et réglementaire doit être trouvée, ce que l'Ordre demande depuis le scandale Dentexia (plus de 3 000 victimes). Deux dispositions sont adoptées en fin d'année dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. La première

crée (entre autres) une procédure d'agrément des ARS et la seconde instaure la fin de l'automatisme du conventionnement des centres déviants, assortie de lourdes sanctions. Certes, le Conseil constitutionnel censurera la première disposition pour « cavalier législatif ». Mais des progrès ont été faits, et quelque chose a changé dans l'approche des pouvoirs publics sur ce dossier majeur de santé publique. En cela, 2021 apparaît comme une année de bascule.

ÉTUDIANTS

Le ministère de la Santé ne juge pas « opportun » de prolonger le délai d'obtention de la thèse de six mois pour les étudiants de 6^e année qui n'ont pu soutenir leur thèse pendant la crise du Covid-19 en 2020, et ce malgré les demandes répétées du Conseil national et des représentants des étudiants, qui avaient alerté les pouvoirs publics à partir du dernier trimestre 2020, et jusqu'à début 2021.

IDENTITO-VIGILANCE

Le Conseil national lance au début de l'année 2021 une campagne d'information auprès des praticiens sur les nouvelles obligations des professionnels de santé libéraux en matière d'identito-vigilance. Le praticien a désormais l'obligation de référencer de manière appropriée ses patients dans son système d'information en s'assurant de leur identité.

OMS

En mai 2021, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) adopte une résolution sur la santé bucco-dentaire destinée à orienter les politiques de santé des États membres pour les dix prochaines années.



Le Conseil national salue cette reconnaissance de la santé bucco-dentaire, qui fait enfin son entrée officielle à l'agenda de l'OMS.

DPC

Chargé du contrôle du suivi de DPC, le Conseil national poursuit sa politique d'information et d'accompagnement des chirurgiens-dentistes afin qu'ils satisfont à leur obligation. Dans le même temps, courant mars, il alerte l'ANDPC sur des difficultés rencontrées par des praticiens pour ouvrir leur compte « Mon DPC », qui seront finalement résolues.

BURN OUT

Engagé dans la lutte contre le burn-out des chirurgiens-dentistes, dont les chiffres sont alarmants, le Conseil national signe un partenariat avec l'association Soins aux professionnels de santé (SPS), qui gère une plateforme d'écoute via un numéro vert (0 805 23 23 36) disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les professionnels de santé victimes d'épuisement professionnel. L'association propose aussi un dispositif d'accompagnement plus global à destination des praticiens touchés.

WEBINAIRE ORDINAL

L'équipe du Conseil national qui était aux responsabilités jusqu'en juin 2021 organise en mars 2021 une assemblée annuelle sous forme d'un Webinaire, à distance, afin de reprendre le fil de ces rencontres essentielles entre élus départementaux, régionaux et nationaux. En effet, pour cause de crise sanitaire en 2020, ces échanges n'avaient pu avoir lieu. Les grands dossiers ordinaires et de l'actualité professionnelle sont abordés pour faire le point sur près d'une année et demie de l'action de l'Ordre.

Un Conseil national paritaire et profondément renouvelé

Un nouveau président, qui fixe les enjeux et la ligne de son mandat, une parité parfaite au sein du Conseil national comme le veut la loi, un bureau totalement renouvelé (et lui aussi paritaire, ce que la loi n'exige pas) et enfin, un Conseil national composé de 24 membres parmi lesquels pas moins de 15 nouveaux conseillers nationaux font leur entrée. Voilà, donnés à grands traits, les faits marquants issus du processus électoral qui aura débuté en mars 2021 avec la campagne des conseillers ordinaires se présentant au Conseil national.

Au terme de cette séquence électorale, Philippe Pommarède succède donc à Serge Fournier, qui ne se représentait pas, à la tête d'une institution ordinaire profondément renouvelée. Un renouvellement qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire de l'Ordre, et qui s'explique par l'aboutissement de trois réformes.

En premier lieu, la mise en place du système électif paritaire : tous les conseillers ordinaires, à quelque échelon que ce soit, se présentent désormais sous forme de binôme, une femme, un homme. En deuxième lieu, la refonte de la carte électorale ordinaire issue du redécoupage administratif des régions. Et enfin en troisième lieu, la limite



Le nouveau Conseil national issu des élections de juin 2021.

d'âge, fixée à moins de 71 ans pour candidater à l'élection au Conseil national. En pratique, le Conseil national issu du scrutin de juin 2021 est composé de 12 femmes et 12 hommes (13 femmes, si l'on inclut la conseillère d'État, qui dispose d'une voix délibérative au sein du Conseil national). Dès son élection, le président Philippe Pommarède fixe une ligne claire : l'Ordre représente les 45 000 praticiens inscrits au tableau, quelle que soit leur forme d'exercice, avec des missions et des prérogatives précises définies par la loi, entre autres, la défense des droits des patients, le Code de déontologie, l'administration de la profession, la gestion des inscriptions.

Au rang de ses priorités : la démographie et le maillage territorial professionnel, couplé à une meilleure répartition des lieux d'enseignement de l'odontologie (*lire pp. 16-17*).

Entre autres dossiers, il indique qu'il poursuivra le travail du Conseil national visant à obtenir un encadrement des centres de santé dentaire. De même, la priorité sera donnée aux discussions visant à garantir la qualité de l'enseignement en Europe. Il plaide pour une poursuite des travaux d'adaptation des contrats d'exercice et s'engage à accompagner la profession et les praticiens dans l'obligation de DPC et, à terme, celle de la certification.

Huit nouveaux sites universitaires : une décision sans précédent

Si l'on devait retenir un seul événement auquel le Conseil national a pleinement collaboré en 2021, ce serait celui-ci : le 2 décembre, les ministres de la Santé, Olivier Véran, et de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, annoncent officiellement la création de huit sites universitaires en odontologie (UFR et antennes rattachées à des UFR). Amiens, Caen-Rouen, Dijon-Besançon, Grenoble, Poitiers et

7 050

C'est le nombre d'étudiants qui seront formés en odontologie pour les cinq ans à venir, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'objectif initial, avec l'ambition de « réinternaliser » la formation initiale en France.

Tours sont concernés. C'est une décision sans précédent concernant l'enseignement bucco-dentaire et, *in fine*, l'offre de soins dans les territoires.

Les ministres l'ont d'ailleurs fort bien compris puisque, dans leur communiqué commun, ils ne manquent pas de rappeler que ces huit sites « ont été choisis en vue d'orienter les professionnels de santé vers les territoires les plus fragiles du point de vue de la démographie en chirurgiens-dentistes ». De plus, la création de ces sites s'accompagne d'une autre décision qui lui est indissociable : l'augmentation du nombre d'étudiants en formation odontologique. 7 050 étudiants (contre 6 300 prévus initialement) seront formés en odontologie pour les cinq ans à venir, soit une augmentation de 14 %.

DES DISCUSSIONS APPROFONDIES

Ces décisions majeures, historiques, s'appuient sur les travaux conduits par le Pr Emmanuel Touzé, président de l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé (ONDPS), qui avaient



Le rapport conclusif de l'ONDPS et de la Dress prônant une augmentation significative des effectifs étudiants en odontologie a été approuvé par le ministre de la Santé en exercice, Olivier Véran.

fixé le cap à l'issue de discussions approfondies avec le Conseil national, représenté notamment par Philippe Pomarède. Un rapport conclusif, signé par l'ONDPS et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) avait été présenté en mars 2021 lors d'une Conférence nationale dont Olivier Véran avait publiquement fait siennes les propositions. Le Conseil national aura donc été entendu. Statistiques à l'appui, il avait plaidé pour une aug-

mentation des effectifs étudiants, pour un rééquilibrage des primo-inscrits formés en France versus ceux formés dans l'Union européenne et, enfin, un ancrage des étudiants en formation dans les territoires. Le rapport l'a traduit concrètement, appelant même à une « réinternalisation » de la formation en France.

LA QUESTION DES MOYENS

Bien sûr, la question des moyens, en particulier ceux mis à la disposition de ces nouveaux

sites, est fondamentale. Olivier Véran et Frédérique Vidal n'ont pas manqué de préciser que l'augmentation des capacités de formation en odontologie a été validée « en collaboration avec les conseils régionaux et collectivités territoriales concernées ». Mais pour le Conseil national, la question budgétaire, aussi décisive soit-elle, ne pouvait constituer un préalable. Ce qui comptait en premier lieu, c'était la décision politique. Après 2021, s'ouvrira le dossier des financements.

Mieux informer les patients, dans un cadre déontologique

Le 6 mai 2021, le Conseil national rend publiques ses recommandations en matière de communication professionnelle des chirurgiens-dentistes. Elles ont une valeur juridique renforcée car la possibilité pour le Conseil national d'éditer des recommandations est prévue par un décret, celui du 22 décembre 2020, qui fixe un nouveau cadre pour la communication professionnelle des chirurgiens-dentistes. Cette publication des recommandations du Conseil national signe la fin d'un processus commencé en 2017, lorsque, pour se conformer au droit européen, le Conseil d'État est sollicité par le gouvernement pour lever l'interdiction générale de publicité des professionnels de santé. Mais la levée de cette interdiction est assortie du maintien d'un principe déontologique clairement réaffirmé par les autorités publiques et par l'Ordre : l'interdiction d'exercer sa profession médicale comme un commerce.

C'est dans ce cadre que le décret de décembre 2020 a créé et/ou modifié 11 articles du Code de déontologie portant sur la communication professionnelle des chirurgiens-dentistes. Et c'est dans ce cadre que le Conseil national a élaboré ses recommandations pour six de ces articles, comme le prévoyait le décret du 22 décembre 2020. Le Conseil national, au-delà de simples recommandations, a l'ambition de mieux accompagner les chirurgiens-dentistes en explicitant certains points comme l'indique d'ailleurs l'intitulé de ses recommandations :



« Communication professionnelle des chirurgiens-dentistes : recommandations et explicitations ». Elles sont donc destinées à encadrer et préciser, au moyen d'exemples pratiques, les nouvelles dispositions en matière de communication. Les recommandations du Conseil national portent sur :

- les supports et les contenus de communication ;
- les ordonnances et autres documents professionnels ;
- les annuaires ;
- les plaques, la signalétique ;
- les annonces d'installation ou de modification d'exercice ;
- la communication des honoraires.

Il convient pour conclure de préciser que le Conseil national a partagé l'un des objectifs qui avaient été assignés à cette réforme : permettre aux praticiens de donner une meilleure information au public et aux patients... tout en restant dans le cadre déontologique.

Serge Fournier (président du Conseil national jusqu'en juin 2021). Avec les commentaires de Xavier Riaud, l'ouvrage fixe le contexte historique de cette création de l'Ordre et permet de comprendre la permanence de l'action de l'institution ordinale au service de la santé publique.

RADIOGRAPHIES PANORAMIQUES

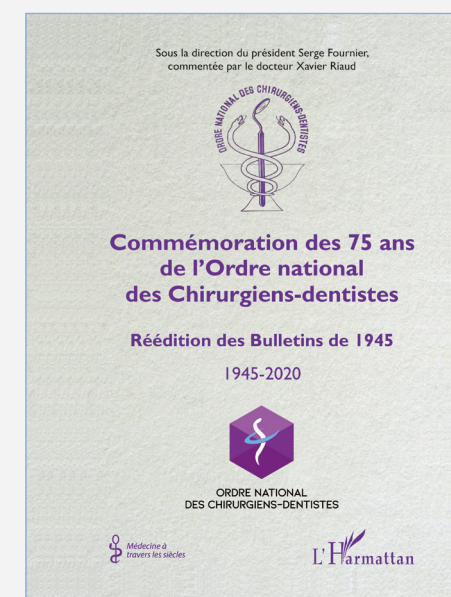
En mars, le Conseil national publie dans *La Lettre* un communiqué commun de la Commission radioprotection dentaire (CRD), dont l'Ordre est membre, et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Sont rappelés les impératifs liés à toute utilisation des rayonnements ionisants dans le cadre de la réalisation, très fréquente, de radiographies panoramiques en cabinet dentaire. Les signataires détaillent le principe de justification des radios panoramiques, ses indications et, enfin, les moyens à mettre en œuvre pour s'assurer de la qualité des images.

COUR DES COMPTES

Dans un rapport paru début 2021 sur les compétences et les missions des Ordres, qui faisait suite à un contrôle de cinq Ordres (chirurgiens-dentistes, médecins, infirmiers, pharmaciens et masseurs-kinésithérapeutes), la Cour des comptes pose cinq recommandations dont une est déjà appliquée pour notre Ordre : la déclaration d'intérêt des élus ordinaires. Quant aux quatre autres, le Conseil national précise que leur mise en application dépend du seul législateur, même si certaines ont déjà été anticipées. Dans sa réponse à la Cour, le Conseil national souligne également le rôle pivot qu'a joué l'Ordre dans l'organisation de la permanence des soins pendant le premier confinement.

75 ANS DE L'ORDRE

1945 – 2020. Pour marquer les 75 ans de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, paraît aux éditions L'Harmattan une réédition commentée des bulletins du Conseil national de l'Ordre parus en 1945, sous la direction de



COUR DE CASSATION

Dans un arrêt important du 31 mars, la Cour de cassation confirme que le lien entre un laboratoire de prothèse et un cabinet libéral n'est pas de nature commerciale. Une SELARL, insatisfaite de la qualité de la prestation d'un laboratoire avec qui elle travaillait depuis six ans, avait rompu sans préavis ses liens avec lui, ce que ce dernier contestait en vertu du Code de commerce. Le Conseil national s'était saisi de l'affaire via une « intervention volontaire » car les faits portaient un préjudice direct à l'intérêt collectif de la profession et à la santé publique. La profession de chirurgien-dentiste demeure donc une profession libérale, activité qu'elle ne doit pas pratiquer comme un commerce.

AFFICHAGE, DEVIS

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) rend publique une enquête sur la « loyauté de l'information délivrée par les chirurgiens-dentistes » exerçant en libéral. Pour l'essentiel, l'enquête relève des anomalies d'affichage, mais elle pointe aussi, chez une minorité de praticiens, des défauts de devis et de traçabilité. Dans un article paru dans *La Lettre* en mars 2021, le Conseil national rappelle aux praticiens qu'il tient à leur disposition toutes les informations et les outils en téléchargement leur permettant de satisfaire à leurs obligations en matière d'information du patient.

SÉNAT

La santé buccodentaire des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux est à l'agenda du Sénat, y compris dans son financement. En juillet, le président du Sénat, Gérard Larcher, et la présidente de la commission des Affaires sociales de la chambre haute, Catherine Laroche, recevaient des représentants de la profession dont Philippe Pommarède, président du Conseil national. Le Conseil national, très mobilisé sur ce sujet, avait déjà eu l'occasion de présenter au Sénat le dispositif novateur mis en place en Nouvelle-Aquitaine au Sénat. Bernard Placé, trésorier-adjoint du Conseil national, en a exposé les grandes lignes devant M. Larcher et M^{me} Laroche.

ASSISTANTS

« INDÉPENDANTS »

Le Conseil national réitère son alerte auprès de praticiens qui accepteraient le recours à des assistants dentaires

« indépendants », qui proposent leur service. Exercer le métier d'assistant sous un tel statut supposerait qu'il n'y a aucun lien de subordination – la caractéristique principale de l'activité salariée – entre l'assistant(e) dentaire et le chirurgien-dentiste. Le Conseil national rappelle les risques : requalification de l'activité de l'assistant en contrat de travail, rappel de cotisations, délit pénal de dissimulation d'emploi salarié, ainsi que le problème de la responsabilité médicale.

CERTIFICATION

En novembre, la concertation sur la mise en place de la certification des professionnels de santé prend un rythme soutenu. Parmi les acteurs impliqués, le Conseil national qui, comme tous les Ordres de santé, sera effect chargé de réaliser le contrôle de la « certification périodique » des professionnels de santé. L'Ordre en appelle à un dispositif clair pour les chirurgiens-dentistes, notamment dans l'articulation entre la certification et la DPC, prévue par les textes.

DISCRIMINATION

Le Conseil national s'élève contre la possibilité offerte par des plateformes de rendez-vous médicaux d'utiliser un module d'information permettant à une minorité de praticiens d'exclure les enfants des soins bucco-dentaires. Il rappelle que la législation française interdit toute discrimination en fonction notamment de l'âge, interdiction déclinée dans le Code de la santé publique. Pour le Conseil national, il n'est pas tolérable d'exclure des enfants d'un accès aux soins auxquels ils ont droit et pour lesquels les chirurgiens-dentistes ont reçu la formation nécessaire.

Vaccination obligatoire : l'Ordre et la profession mobilisés

L'une des dispositions majeures de la loi du 5 août 2021 pour notre profession, l'obligation vaccinale des praticiens, des personnels des cabinets dentaires et des étudiants, aura mobilisé l'ensemble du Conseil national et de ses services. Sur le fond, le Conseil national prend acte de texte adopté par le législateur. L'Ordre en appelle, dès le mois d'août, au sens des responsabilités des chirurgiens-dentistes pour se conformer à la



loi, même si, au nom des principes déontologiques, il regrette que le texte limite l'accès aux soins hospitaliers aux seuls patients vaccinés (hors urgence). Tout en lançant son appel à la profession (qui sera entendu si l'on en juge par les 98 % de praticiens vaccinés recensés fin 2021), le Conseil national rappelle aussi à ses ressortissants que l'obligation de soigner demeure, quel que soit le statut vaccinal des patients. La loi est en effet claire sur ce point : aucun praticien libéral ou salarié exerçant en ville ne peut

s'enquérir du statut vaccinal de son patient, et encore moins s'opposer à le soigner s'il n'est pas vacciné.

SOLUTION DE BON SENS

Il reste que, à partir de septembre 2021, l'application concrète de la loi, muette sur certains aspects et interprétable sur d'autres, suscite un nombre grandissant de questions de praticiens auxquelles il faut répondre d'urgence. Disons-le, les mesures concrètes adoptées par certaines structures publiques de la santé,

sur certains points précis, ne seront pas toutes les mêmes. Par conséquent très rapidement, le Conseil national adopte une position de bon sens : il s'en tiendra aux réponses du ministère de la Santé et à elles seules, qu'elles soient écrites ou orales. L'Ordre multiplie donc ses échanges avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et obtient des éclaircissements sur des points importants comme l'inscription au tableau des praticiens ne satis-

faisant pas à leur obligation vaccinale, le recours au contrat de collaboration ou de remplacement pour les titulaires non-vaccinés, la validité des contrats en cours entre non-vaccinés et vaccinés, la question des personnels des cabinets dentaires ne pouvant exercer leur métier faute de vaccination du titulaire, etc. À partir de novembre 2021, la profession aura une visibilité claire sur la loi. Celle-ci a été appliquée avec le succès que l'on sait pour les chirurgiens-dentistes.

Assemblée ordinaire : les grands dossiers de l'Ordre

L'assemblée ordinaire d'octobre 2021, qui a réuni pendant deux jours de travail près de 200 conseillers ordinaires départementaux, régionaux et nationaux, était particulière à bien des égards. Après l'annulation de 2020 pour cause de crise sanitaire, après une assemblée en visioconférence au printemps 2021 proposée par l'ancienne équipe du Conseil national, cette réunion renouait avec les échanges en direct.

C'était aussi, on l'aura compris, la première fois que la nouvelle équipe du bureau et du Conseil national, issue des élections de juin 2021, se livrait à cet exercice avec, au programme, deux rendez-vous importants : l'animation des ateliers de formation et d'échanges en petits groupes, puis, devant l'ensemble des conseillers ordinaires, la présentation des dossiers portés par chaque membre du bureau et l'exposition, par le président du Conseil national, Philippe Pommarède, de son programme d'actions.

CABINET DU MINISTRE

On notera d'ailleurs que l'un des deux sujets majeurs sur lesquels le président a insisté (la régulation des centres de santé d'une part, la démographie, d'autre part) s'est invité en direct lors de cette assemblée puisque, au cours d'échanges au téléphone avec le cabinet du ministre de la Santé, se discutaient les articles sur les centres de santé qui allaient faire l'objet d'amendements au Parlement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale



(sur le programme du président, les centres dentaires et la démographie, lire aussi pp. 12, 15 et 16).

Au programme également, une intervention du P^r David Jacotot, qui est revenu sur l'esprit et le cadre de la nouvelle donne en matière de communication du praticien, et qui a suscité beaucoup de questions de conseillers départementaux, ceux-ci mettant en œuvre, sur le terrain, l'application concrète du texte. Outre l'animation des ateliers (sur la formation restreinte, les contrats et l'exercice en société, la communication du praticien, l'inscription au tableau de l'Ordre, les actualités législatives et réglementaires), les membres du bureau ont présenté les grandes lignes de l'ensemble des dossiers dont ils avaient la charge. Une séance de questions-réponses, très dense, a suivi et clôturé ces deux journées de travail.

Formation et accès partiel : les deux sujets européens majeurs

2021 marque une étape importante dans l'avancée d'un dossier européen majeur. C'est en effet en 2021 que la Commission européenne donne le top départ des travaux préparatoires visant à une réactualisation du socle commun des études en odontologie en Europe. En soi, cet enjeu se suffit pleinement à lui-même puisque ce socle commun, tel que mentionné dans une annexe de la directive de 2005 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, n'avait jamais fait l'objet d'une actualisation depuis... 1978. Autant dire, au vu de l'évolution de notre discipline depuis 40 ans, une ère révolue.

Le Conseil national, ses homologues régulateurs dentaires européens, mais aussi les enseignants et les étudiants européens, sont associés à ces travaux. En juin, une réunion importante rassemblait ces acteurs, dont le Conseil national français, et les représentants de la Commission européenne. Une réunion qui a permis d'identifier les points de consensus et les zones restant en suspens.

Car derrière l'enjeu, évident, d'une actualisation de ce socle commun qui soit en phase avec les matières enseignées aujourd'hui en Europe, il en existe un autre, décisif : la mention claire et étayée des compétences cliniques que doivent acquérir les étudiants en odontologie. C'est l'un des leviers qui permettrait d'aller vers un enseignement de qualité dans les pays de l'Union européenne.

AVANCÉES RÉELLES

Sur le premier sujet (les matières devant être inscrites dans ce socle commun), les avancées sont réelles, même si tout n'est pas réglé. Sur la clinique, dont la formulation doit être précisée et ses

objectifs dûment pris en compte, plusieurs propositions sont émises. Les consultations continuent.

Un autre sujet européen a marqué l'année 2021 avec l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 25 février. Pour la CJUE, aucune profession, même une profession de santé à reconnaissance automatique comme la nôtre, ne déroge à la possibilité d'un accès partiel, qui permet à un membre d'une profession réglementée d'un pays de l'UE d'exercer un nombre limité d'actes d'une autre profession réglementée, lorsque sa profession n'existe pas dans le pays de service. On pense évidemment aux hygiénistes dentaires. Cela étant, la CJUE a posé

plusieurs garde-fous et, par ailleurs, cette même CJUE avait considéré pour notre profession, en 2017, qu'il était légitime qu'un État exige d'une profession intermédiaire qu'elle s'exerce sous supervision d'un chirurgien-dentiste. Il reste que, pour le Conseil national, la meilleure des réponses à cet accès partiel tient dans la création d'un statut d'assistant dentaire de niveau 2.



L'activité de l'Ordre en 2021

L'ACTIVITÉ DES DÉPARTEMENTS



90215
Courriers envoyés



87556
Courriers reçus



409037
Mails envoyés



384606
Mails reçus



1004
Réunions de bureau



787
Réunions des conseils



589
Réunions avec les confrères
(hors visites de cabinet)



645
Réunions avec les organismes
extérieurs (ARS, CODAMUPS...) et les pouvoirs publics



144
Réunions avec les praticiens
du département

L'ACTIVITÉ DES RÉGIONS



3694
Courriers envoyés



2943
Courriers reçus



77070
Mails envoyés



26203
Mails reçus

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL NATIONAL



49
Réunions du Bureau



109
Réunions du Conseil national



507
Demandes d'octroi
d'avantage traitées



51
Demandes de deuxième
collaborateur étudiées



73
Demandes de dérogation
pour exercice supplémentaire
étudiées



231
Dossiers de reconnaissance
de l'aptitude à l'utilisation en
cabinet dentaire traités (MEOPA)

VISITES DE CABINETS

Questionnaires envoyés	661
Questionnaires reçus	610
Visites physiques de cabinet	374
Saisie de la formation restreinte	9
Plainte transmise à la CDPI	37
Signalement à l'ARS	39
Suspension de l'activité ou sanctions prononcées	21

DOLÉANCES ET PLAINTES

Doléances et plaintes reçues	6 595
dont	
Conflit patient/praticien	87,86%
Conflit praticien/praticien	9,26%
Conflit praticien/autre	2,88%
Transmis à la CDPI avec association du CDO	124
Transmis à la CDPI sans association du CDO	244
Conciliations abouties	1 387 (65,64%)
Conciliations partielles	344 (16,28%)
Conciliations échouées	382 (18,08%)
Total de réunions pour conciliations et plaintes	2 113

RÉUNIONS

5 289	Demandes d'inscription au tableau reçues
4 653	Inscriptions au tableau prononcées
165	Inscriptions refusées (absence de maîtrise de la langue)
7	Inscriptions refusées (défaut de moralité ou de probité)
1	Inscription refusée (état pathologique ou infirmité)
8	Inscriptions refusées (insuffisance professionnelle)
10	Inscriptions refusées (autre motif)
1 011	Nouveaux retraités déclarés
189	Cumuls emploi/retraite
2 505	Primo-inscrits
714	Tests de langues concluants
230	Tests de langues non concluants

LES JURIDICTIONS

	Chambre disciplinaire nationale	Chambres disciplinaires de première instance
Nombre d'affaires reçues	113	309
Nombre d'affaires traitées	131	280
Sanctions (avertissements, blâmes), interdictions temporaires (avec ou sans sursis, partiel ou total)	39	129

Principaux griefs retenus

Atteinte à l'honneur de la profession	21	47
Compérage	3	9
Consentement éclairé	23	25
Coût honoraires	16	14
Détournement de patientèle	3	8
Dossier médical	9	11
Exercice illégal ou complicité	6	6
Exercice irrégulier	-	12
Hygiène, asepsie	5	13
Publicité	14	30
Usurpation de titres	4	5
Violation du secret médical	4	2
Violence matérielle ou financière	-	2
Violence physique, psychique ou sexuelle	-	16
Qualité des soins	-	60
Refus de soins	-	7

Section des assurances sociales

	Nationale	Régionales
Affaires enregistrées au cours de l'année 2021	32	32

Les comptes 2021 du Conseil national de l'Ordre

BILAN COMPTABLE 2021

Les comptes du Conseil national enregistrent un bénéfice d'environ deux millions sur l'année 2021, fruit d'un équilibre budgétaire particulièrement rigoureux tant dans le fonctionnement que dans la gestion maîtrisée des placements financiers. Le nouveau bureau élu en juin 2021 a poursuivi la politique conduite par l'équipe précédente en matière de soutien financier aux entités territoriales. Il a également confirmé la politique d'investissement en compétence humaine visant à une réorganisation efficiente des services pour mieux répondre aux besoins de la profession et aux missions croissantes de l'Ordre. Par ailleurs, le Conseil national a poursuivi le déploiement digital avec la mise en place des visioconférences, du télétravail proposé à ses salariés et d'une communication plus dynamique sur les réseaux sociaux et son nouveau site web. Les comptes 2021 du Conseil national ont été certifiés sans réserve par le nouveau commissaire aux comptes de l'institution.

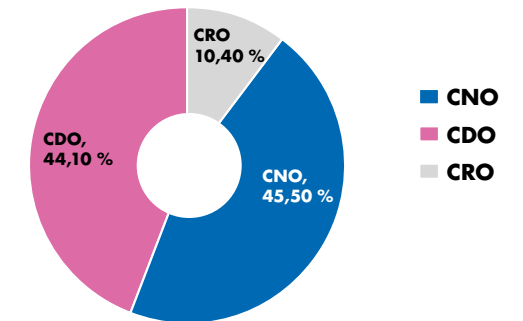
ACTIF	31/12/21	31/12/20
NET (en milliers d'euros)		
Immobilisations incorporelles	328	591
Immobilisations corporelles	7 811	7 375
Immobilisations financières	1 650	1 857
Créances et valeurs mobilières	15 729	19 752
Disponibilités	3 441	648
Comptes de régularisation	97	137
TOTAL ACTIF	29 056	30 360

PASSIF	31/12/21	31/12/20
NET (en milliers d'euros)		
Capitaux propres	24 192	23 852
Résultat de l'exercice	2 140	340
Provisions pour risques et charges	0	3 117
Dettes financières	3	1
Dettes d'exploitation	1 029	1 432
Autres dettes	1 692	1 618
TOTAL PASSIF	29 056	30 360

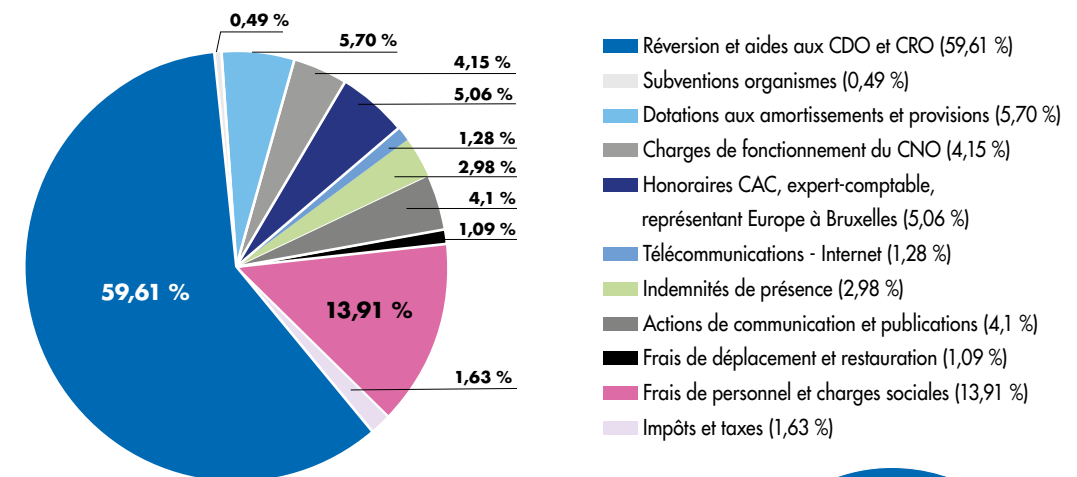
COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Produits d'exploitation financiers et exceptionnels	28 766	23 911
Charges d'exploitation	23 189	22 125
Autres achats et charges externes	4 326	4 402
Impôts et taxes	379	370
Frais de personnel	3 226	2 919
Autres charges	13 938	13 244
Dotations aux amortissements et provisions	1 320	1 190
Résultat d'exploitation	543	1 033
Résultat financier	1 601	292
Résultat exceptionnel	10	-976
Impôts sur les bénéfices	14	9
Excédent de l'exercice	2 140	340

RÉPARTITION COTISATION ORDINALE: 422 € POUR L'ANNÉE 2021

Depuis l'année 2017, l'Ordre a choisi de maintenir la cotisation à 422 € pour un praticien en exercice. L'année 2021 est donc la quatrième année consécutive sans augmentation. Sur le fond, le Conseil national travaille sur un nouveau système de répartition mieux équilibré et plus efficient des ressources sur l'ensemble du territoire.

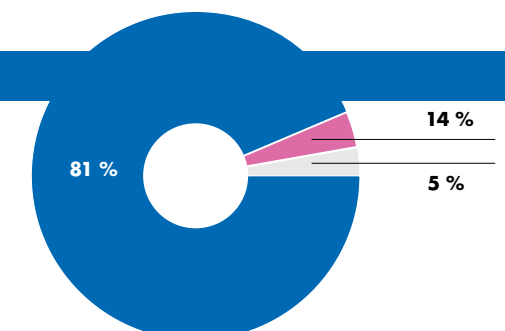


CHARGES D'EXPLOITATION DU CONSEIL NATIONAL



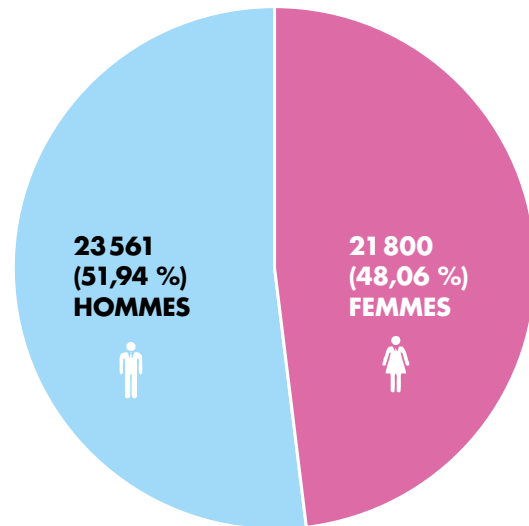
RÉPARTITION DES PRODUITS

- Cotisations (81 %)
- Produits financiers et exceptionnels (5 %)
- Reprises sur amortissements et provisions (14 %)



La démographie professionnelle en 2021

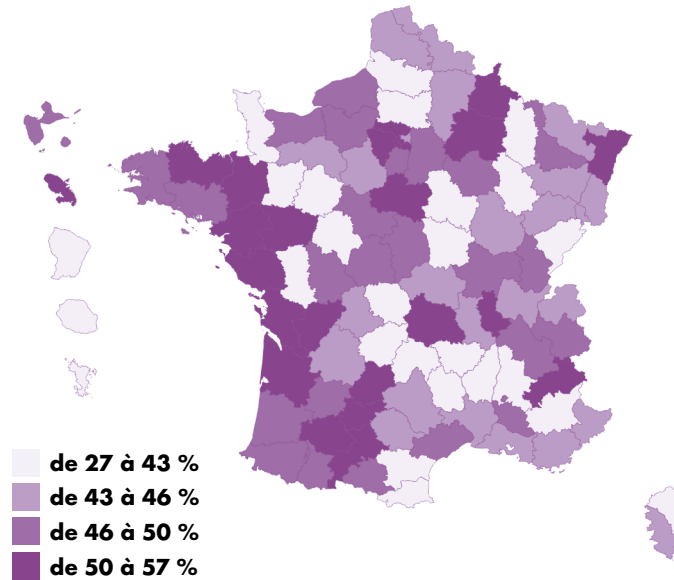
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



RÉPARTITION DES PRATICIENS PAR NATIONALITÉ

France	40 700
Non UE	662
UE	3 999
Total	45 361

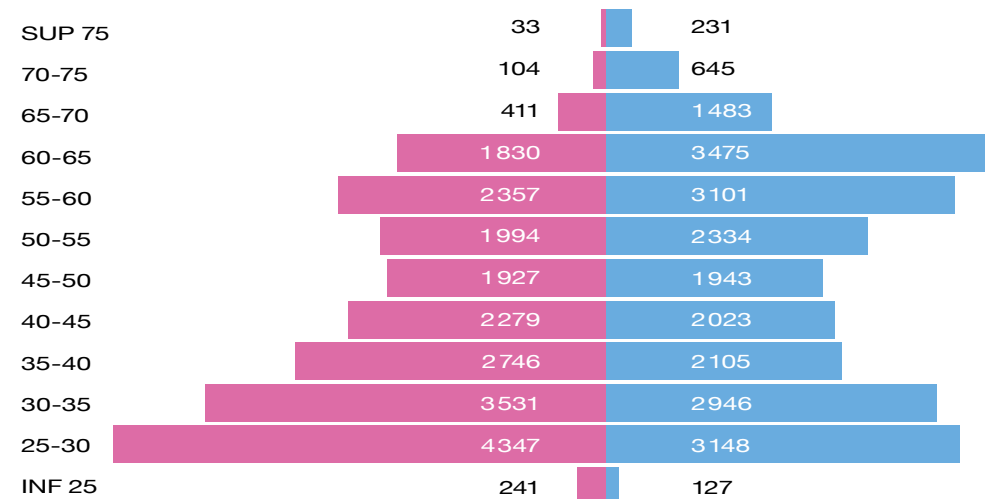
FÉMINISATION DE LA PROFESSION



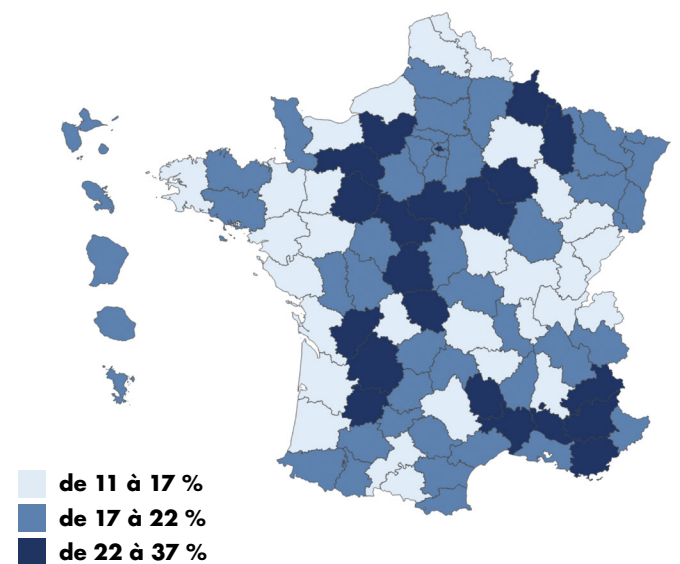
✓
45 361
praticiens

PYRAMIDE DES ÂGES DES PRATICIENS EN EXERCICE EN 2021

● FEMMES ● HOMMES



RATIO DES PRATICIENS DE PLUS DE 60 ANS



✓
48,74
ans
Moyenne d'âge
des praticiens
en exercice

✓
67,7
Ratio pour
100 000 habitants

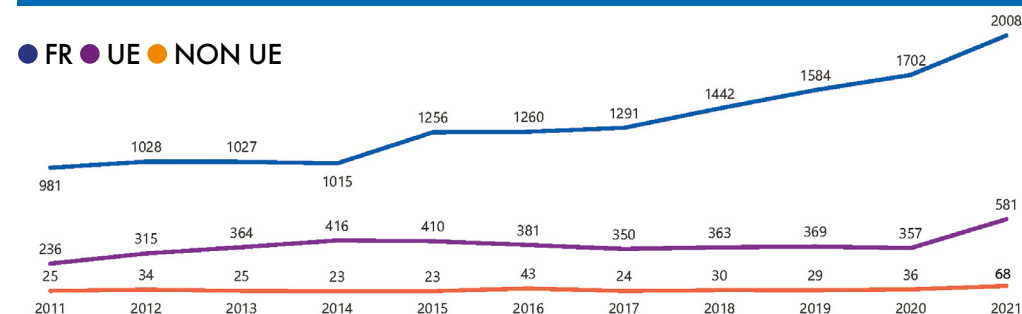
Les primo-inscrits en 2021

PRIMO-INSCRITS PAR NATIONALITÉ	
Français	2008
Portugais	190
Espagnols	181
Roumains	114
Italiens	33
Grecs	19
Belges	14
Autres (UE)	30
Autres (hors UE)	68
Total	2657

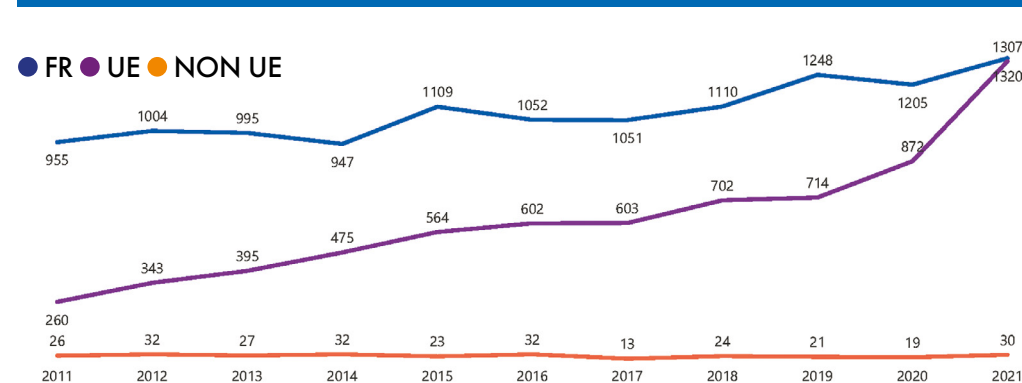

2 657
primo-inscriptions
en 2021

TOP 5 DES PAYS D'OBTENTION DES DIPLOMES	
France	1291
Espagne	497
Portugal	414
Roumanie	252
Belgique	54
Total	2508

NOMBRE DE PRIMO-INSCRIPTIONS PAR NATIONALITÉ



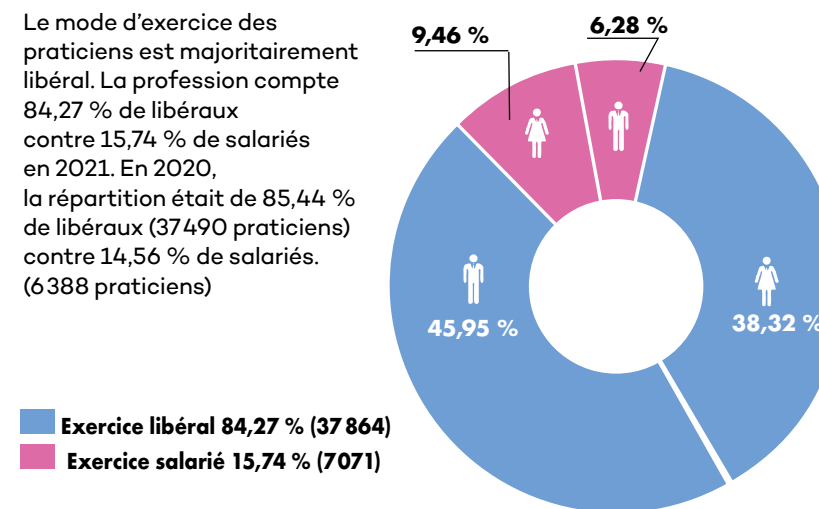
NOMBRE DE PRIMO-INSCRIPTIONS PAR PAYS D'OBTENTION DU DIPLOME



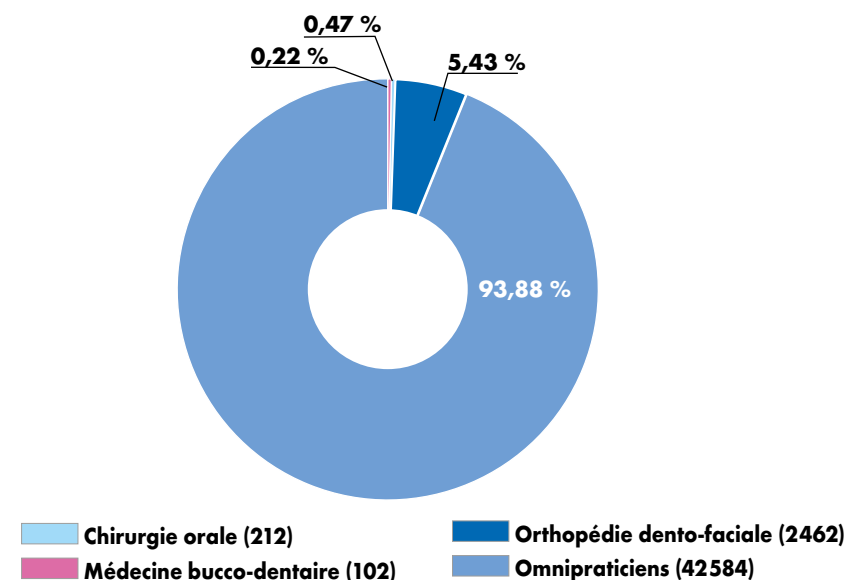
Les modes d'exercice en 2021

MODES D'EXERCICE

Le mode d'exercice des praticiens est majoritairement libéral. La profession compte 84,27 % de libéraux contre 15,74 % de salariés en 2021. En 2020, la répartition était de 85,44 % de libéraux (37490 praticiens) contre 14,56 % de salariés. (6388 praticiens)



RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉS DES PRATICIENS EN EXERCICE



RÉPARTITIONS DES SOCIÉTÉS EN 2021

- 17 126**
SOCIÉTÉS EN 2021
- 7 919**
sociétés
d'exercice libéral (Selarl)
- 6 907**
sociétés
civiles de moyens (SCM)
- 833**
sociétés de participation financière
de professions libérales (SPFPL)
- 740**
exercices professionnels
à frais communs (EPFC)
- 295**
sociétés civiles
professionnelles (SCP)
- 244**
sociétés d'exercice libéral par
actions simplifiées (Selas)
- 167**
sociétés civiles
particulières - associations
diverses
- 18**
secondaires d'une Selarl
- 2**
société d'exercice libéral à forme
anonyme (Selafa)
- 1**
société d'exercice libéral en
commandite par actions (Selca)

NATIONAL

ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

22, rue Émile-Ménier
75116 Paris
courrier@oncd.org
Tél. : 01-44-34-78-80
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

RÉGIONS

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 1

93-95, rue Vauban CS 50022
69454 Lyon cedex 6
auvergne-rhone-alpes@oncd.org
Tél. : 04-78 -42-55-10

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2

2, rue des Ciseaux
21800 Quétigny
bourgogne-franche-comte@oncd.org
Tél. : 03-80-66-32-48

BRETAGNE 3

14, rue Dupont-des-Loges
35000 Rennes
bretagne@oncd.org
Tél. : 02-23-50-55-49

CENTRE-VAL DE LOIRE 4

27, rue du Colombier
45000 Orléans
centre-val-de-loire@oncd.org
Tél. : 02-38-62-97-13

CORSE 5

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
corse@oncd.org
Tél. : 04-95-23-43-22

ÎLE-DE-FRANCE 6

9 - 11, avenue
Théophile-Gautier 75116 Paris
ile-de-france@oncd.org
Tél. : 01-42-96-58-28

GRAND EST 7

25/29, rue de Saurupt RDC
54000 Nancy
grand-est@oncd.org
Tél. : 03-72-47-10-20

HAUTS-DE-FRANCE 8

Eurasanté Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende-Bât D
59373 Loos-lez-Lille cedex
hauts-de-france@oncd.org
Tél. : 03-20-32-33-23

NOUVELLE-AQUITAINE 9

119, boulevard
du Président-Wilson
33000 Bordeaux
nouvelle-aquitaine@oncd.org
Tél. : 05-49-38-08-98

NORMANDIE 10

Immeuble Le Venox
97, boulevard Yves Guillou
14000 Caen
normandie@oncd.org
Tél. : 02-31-86-13-72

OCCITANIE 11

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J. Gonord
31500 Toulouse
occitanie@oncd.org
Tél. : 05-61-54-82-98

(Midi-Pyrénées)

Tél. : 04-67-68-12-45

(Languedoc-Rousillon)

Tél. : 04-67-68-12-45
PAYS-DE-LA-LOIRE 12
68, rue de la Commune
44400 Rezé
pays-de-loire@oncd.org
Tél. : 02-40-56-41-02

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 13

174, rue Consolat
13004 Marseille
paca@oncd.org
Tél. : 04-91-08-33-21

ANTILLES-GUYANE 14

Bât. B - B3 - Résidence
Anse Kalysta
Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
antilles-guyane@oncd.org
Tél. : 0-596-61-43-50

RÉUNION-MAYOTTE 15

5 E Résidence la Rivière -
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
reunion-mayotte@oncd.org
Tél. : 0-262-92-38-70

DÉPARTEMENTS & TERRITOIRES

AIN (01) 1

827, rue de la Source
01440 Viriat
Tél. : 04-74-45-31-37
ain@oncd.org

AISNE (02) 8

26, rue des Cordeliers
02000 Laon

Tél. : 03-23-20-23-40
aisne@oncd.org

ALLIER (03) 1

5, rue du Bardon
03000 Moulins
Tél. : 04-70-20-03-33
allier@oncd.org

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04) 13

Le Shangrila
23, rue Antoine-Héroët
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04-92-32-16-56
alpes-de-haute-provence@oncd.org

HAUTES-ALPES (05) 13

7, rue Capitaine-de-Bresson
Résidence du Parc
05000 Gap
Tél. : 04-92-52-33-32
hautes-alpes@oncd.org

ALPES-MARITIMES (06) 13

Maison Blanche
14, boulevard Carabacel
06000 Nice.
Tél. : 04-93-80-21-21
alpes-maritimes@oncd.org

ARDÈCHE (07) 1

16, avenue de la Gare
07100 Annonay
Tél. : 04-75-67-05-02
ardeche@oncd.org

ARDENNES (08) 7

64, boulevard Gambetta
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03-24-37-75-20
ardenne@oncd.org

ARIÈGE (09) 11

7 bis, avenue de Lérída
09000 Foix
Tél. : 05-61-01-30-81
ariege@oncd.org

AUBE (10) 7

Domus medica
42, rue de la Paix 10000 Troyes
Tél. : 03-25-73-64-39
aube@oncd.org

AUDE (11) 11

Immeuble Onyx
1-3 rue Buffon
11000 Carcassonne
Tél. : 04-68-26-52-97
aude@oncd.org

AVEYRON (12) 11

1A, rue Montplaisir

12100 Millau
Tél. : 05-65-60-70-97
aveyron@oncd.org

BOUCHES-DU-RHÔNE (13) 13

162, rue Consolat
13001 Marseille
Tél. : 04-91-50-12-89
bouches-du-rhone@oncd.org

CALVADOS (14) 10

97, boulevard Yves-Guillou
Immeuble le Venox 14000 Caen
Tél. : 02-31-86-13-72
calvados@oncd.org

CANTAL (15) 1

43, boulevard
du Pont-Rouge 15000 Aurillac
Tél. : 04-71-48-52-67
cantal@oncd.org

CHARENTE (16) 9

119, rue Saint-Roch
16000 Angoulême
Tél. : 05-45-95-62-90
charente@oncd.org

CHARENTE-MARITIME (17) 9

14, avenue Diéras BP 80005
17301 Rochefort cedex
Tél. : 05-46-87-47-51
charente-maritime@oncd.org

CHER (18) 4

35, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél. : 02-48-21-15-80
cher@oncd.org

CORRÈZE (19) 9

2, rue des Martyrs.
19000 Tulle
Tél. : 05-55-26-49-84
correze@oncd.org

CORSE-DU-SUD (2A) 5

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
Tél. : 04-95-23-43-22
corse-du-sud@oncd.org

HAUTE-CORSE (2B) 5

Résidence le Vendôme
Rue Paratojo
20200 Bastia
Tél. : 04-95-34-27-79
haute-corse@oncd.org

CÔTE-D'OR (21) 2

2, rue des Ciseaux BP 30062
21802 Quétigny cedex
Tél. : 03-80-48-26-59
cote-d-or@oncd.org

CÔTES D'ARMOR (22) 3

10, rue de Gouédic

22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02-96-61-80-79
cote-d-armor@oncd.org

CREUSE (23) 9

18 Les Vergnolles
23320 Saint-Vaury
Tél. : 06-79-40-33-54
creuse@oncd.org

DORDOGNE (24) 9

Maison dentaire
Chactas Hulin Espace Agora B5
24750 Boulzac-Isle-
Manoire
Tél. : 05-53-08-29-88
dordogne@oncd.org

DOUBS (25) 2

16, rue Ambroise-Paré
BP 31411 25007 Besançon cedex
Tél. : 03-81-80-56-76
doubbs@oncd.org

DROME (26) 1

153, avenue Maurice-Faure
26000 Valence.
Tél. : 04-75-41-15-49
drome@oncd.org

EURE (27) 10

114, rue Pierre-Tal-Coat
BP 13307 27033 Évreux cedex
Tél. : 02-32-28-98-84
eure@oncd.org

EURE-ET-LOIR (28) 4

Maison dentaire -
Résidence des Carnutes
3, rue Charles-Victor-Garola
28000 Chartres
Tél. : 02-37-36-23-03
eure-et-loir@oncd.org

FINISTÈRE (29) 3

Immeuble Le Champ de Foire
8-10, place de la Tourbie BP 1652
29106 Quimper cedex
Tél. : 02-98-90-55-77
finistere@oncd.org

GARD (30) 11

Maison des professions
libérales et de santé
Parc Georges-Besse
Allée Norbert-Wiener
30035 Nîmes cedex
Tél. : 04-66-64-19-90
gard@oncd.org

HAUTE-GARONNE (31) 11

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J.-Gonord
31500 Toulouse
Tél. : 05-61-54-80-80

haute-garonne@oncd.org

GERS (32) 11

9, boulevard Roquelaure
32000 Auch
Tél. : 05-62-05-57-69
gers@oncd.org

GIRONDE (33) 9

134, boulevard Wilson
33000 Bordeaux
Tél. : 05-56-96-16-13
gironde@oncd.org

HÉRAULT (34) 11

Maison dentaire - M.P.L.
285, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier
Tél. : 04-67-69-75-23
herault@oncd.org

ILLE-ET-VILAINE (35) 3

16, rue Saint-Héliér
Le Molière 35000 Rennes
Tél. : 02-99-67-46-27
ille-et-vilaine@oncd.org

INDRE (36) 4

17, rue Cantrelle
36000 Châteauroux
Tél. : 02-54-08-69-14
indre@oncd.org

INDRE-ET-LOIRE (37) 4

83, rue Blaise-Pascal
37000 Tours
Tél. : 02-47-05-63-52
indre-et-loire@oncd.org

ISÈRE (38) 1

18, boulevard Agutte-Semba
38000 Grenoble
Tél. : 04-76-00-06-66
isere@oncd.org

JURA (39) 2

Immeuble l'Odyssée
13, rue Louis-Rousseau
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03-84-24-16-62
jura@oncd.org

LANDES (40) 9

193, rue Denis-Papin
40990 Saint-Paul-les-Dax
Tél. : 05-58-74-19-18
landes@oncd.org

LOIR-ET-CHER (41) 4

1, rue Chateaubriand
41000 Blois. Tél. : 02-54-78-17-26
loir-et-cher@oncd.org

LOIRE (42) 1

30, rue d'Arcole 42000 Saint-Étienne
Tél. : 04-77-32-40-03
loire@oncd.org

HAUTE-LOIRE (43) 1
Cité Négocia 2, rue Pierret
43000 Le-Puy-en-Velay
Tél. : 04-71-05-99-00
haute-loire@oncd.org

LOIRE-ATLANTIQUE (44) 12
27, rue de la Nouë Bras
de Fer 44200 Nantes
Tél. : 02-40-29-40-02
loire-atlantique@oncd.org

LOIRET (45) 4
27, rue du Colombier
45000 Orléans
Tél. : 02-38-54-89-63
loiret@oncd.org

LOT (46) 11
Maison dentaire du Lot
81, rue Étienne-Brives
46000 Cahors
Tél. : 05-65-22-67-27
lot@oncd.org

LOT-ET-GARONNE (47) 9
37, rue de Casseneuil
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 05-53-70-95-50
lot-et-garonne@oncd.org

LOZÈRE (48) 11
5, rue du Toural
48200 Saint-Chély-d'Apcher
Tél. : 04-66-31-48-02
lozere@oncd.org

MAINE-ET-LOIRE (49) 12
7, boulevard Marc-Leclerc
49100 Angers
Tél. : 02-41-87-22-53
maine-et-loire@oncd.org

MANCHE (50) 10
4, rue Saint-Thomas
50000 Saint-Lô.
Tél. : 02-33-06-03-09
manche@oncd.org

MARNE (51) 7
4, allée Alberto-
Santos-Dumont
BP 265 51687 Reims cedex 2
Tél. : 03-26-04-22-24
marne@oncd.org

HAUTE-MARNE (52) 7
3, boulevard Barotte
52000 Chaumont
Tél. : 03-25-02-97-64
haute-marne@oncd.org

MAYENNE (53) 12
67, rue de Nantes
53000 Laval
Tél. : 02-43-49-16-10

mayenne@oncd.org
MEURTHE-ET-MOSELLE (54) 7
25-29, rue de Saurupt
54000 Nancy
Tél. : 03-83-90-91-77
meurthe-et-moselle@oncd.org

MEUSE (55) 7
21, rue du Docteur-Neve 55000
Bar-le-Duc
Tél. : 03-29-76-28-97
meuse@oncd.org

MORBIHAN (56) 3
9, rue du Manoir
BP 70312
56008 Vannes cedex
Tél. : 02-97-63-12-73
morbihan@oncd.org

MOSELLE (57) 7
19, rue du Pré-Gondé
57070 Metz
Tél. : 03-87-62-74-66
moselle@oncd.org

NIÈVRE (58) 2
Résidence La Chaumière
15, rue Claude-Tillier
58000 Nevers
Tél. : 03-86-59-48-85
nievre@oncd.org

NORD (59) 8
Eurasanté-Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende
59373 Loos-lès-Lille cedex
Tél. : 03-20-32-33-23
nord@oncd.org

OISE (60) 8
Résidence Les Cèdres
128, boulevard des
États-Unis
60200 Compiègne
Tél. : 03-44-40-80-13
oise@oncd.org

ORNE (61) 10
28, rue du Général-Leclerc
61500 Sées
Tél. : 02-33-31-94-68
orne@oncd.org

PAS-DE-CALAIS (62) 8
77, boulevard Victor-Hugo
62400 Béthune
Tél. : 03-21-01-36-00
pas-de-calais@oncd.org

PUY-DE-DÔME (63) 1
Maison dentaire
5, rue de Ceyrat
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04-73-34-99-01

puy-de-dome@oncd.org
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) 9
PAU - 2, rue du Piémont
Bâtiment du Piémont
64140 Billère.
Tél. : 05-59-02-31-30
cdo64-pau@oncd.org

HAUTES-PYRÉNÉES (65)
24, rue Soult 65000 Tarbes
Tél. : 05-62-93-09-07
hautes-pyrenees@oncd.org

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) 11
Le Challenger 17, boulevard
Kennedy 66000 Perpignan
Tél. : 04-68-35-05-43
pyrenees-orientales@oncd.org

BAS-RHIN (67) 7
BioCluster des Haras
23, rue des Glacières
67000 Strasbourg
Tél. : 03-90-22-41-90
bas-rhin@oncd.org

HAUT-RHIN (68) 7
11, avenue de-Lattre-de-Tassigny BP
40126, 68017 Colmar cedex
Tél. : 03-89-24-34-60
haut-rhin@oncd.org

RHÔNE (69) 1
72, rue Vauban CS30066
69453 Lyon cedex 06
Tél. : 04-78-42-75-29
rhone@oncd.org

HAUTE-SAÔNE (70) 2
19, boulevard des Alliés
70000 Vesoul.
Tél. : 03-84-76-51-18
haute-saone@oncd.org

SAÔNE-ET-LOIRE (71) 2
Maison dentaire - 1, rue Dewet
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03-85-48-68-80
saone-et-loire@oncd.org

SARTHE (72) 12
Résidence Le Cristal
2, rue de Gaspéri,
72100 Le Mans
Tél. : 02-43-84-47-02
sarthe@oncd.org

SAVOIE (73) 1
101, rue d'Angleterre
73000 Chambéry
Tél. : 04-79-62-42-67
savoie@oncd.org

HAUTE-SAVOIE (74) 1
29 bis, avenue de la Mavéria
74000 Annecy

Tél. : 04-50-66-14-12
haute-savoie@oncd.org

PARIS (75) 6
27, rue Ginoux 75015 Paris
Tél. : 01-42-60-49-73
paris@oncd.org

SEINE-MARITIME (76) 10
ZAC de la Ronce
640, rue Augustin-Fresnel
76230 Isneauville
Tél. : 02-35-88-76-33
seine-maritime@oncd.org

SEINE-ET-MARNE (77) 6
34, avenue Thiers
77000 Melun
Tél. : 01-60-63-08-08
seine-et-marne@oncd.org

YVELINES (78) 6
3, rue Antoine-Coytel
78000 Versailles
Tél. : 01-39-50-32-19
yvelines@oncd.org

DEUX-SÈVRES (79) 9
71-73, rue de Goise 79000 Niort
Tél. : 05-49-24-97-04
deux-sevres@oncd.org

SOMME (80) 8
47, avenue du Royaume-Uni
Le Tennessee 80090 Amiens
Tél. : 03-22-33-00-03
somme@oncd.org

TARN (81) 11
48, boulevard Montebello
81000 Albi Tél. : 05-63-54-67-60
tarn@oncd.org

TARN-ET-GARONNE (82) 11
350, boulevard
Hubert-Gouze
82000 Montauban
Tél. : 05-63-63-29-95
tarn-et-garonne@oncd.org

VAR (83) 13
Centre d'affaires Grand Var
1100, chemin des Plantades
83130 La Garde
Tél. : 04-98-01-62-62
var@oncd.org

VAUCLUSE (84) 13
32, avenue Charles-de-Gaulle
84130 Le Pontet
Tél. : 04-90-31-37-00
vaucluse@oncd.org

VENDÉE (85) 12
« Le Pyramide »
12, impasse Bernard-Lyot

85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-37-60-98
vendee@oncd.org

VIENNE (86) 9
18, Boulevard du Grand-Cerf
86000 Poitiers
Tél. : 05-49-88-30-87
vienna@oncd.org

HAUTE-VIENNE (87) 9
31, rue Hoche - 87100 Limoges
Tél. : 05-55-79-01-36
haute-vienne@oncd.org

VOSGES (88) 7
Maison dentaire
Hôtel des Services Inova 3000
9, Route d'Oncourt
88150 Thaon-les-Vosges
Tél. : 03-29-66-22-40
vosges@oncd.org

YONNE (89) 2
Résidence Saint-Alpais
47, rue Montant-au-Palais
BP 144 89303 Joigny cedex
Tél. : 03-86-62-48-23
yonne@oncd.org

TERRITOIRE DE BELFORT (90)
1, rue de Morimont
90000 Belfort
Tél. : 03-84-22-16-96
territoire-de-belfort@oncd.org

ESSONNE (91) 6
Les Terrasses de Médicis -
2 C, rue Léontine-Sohier
91160 Longjumeau
Tél. : 01-69-09-21-49
essonne@oncd.org

HAUTS-DE-SEINE (92) 6
Résidence de Bellerive - Bât. 2
34/36 quai de Dion-Bouton
92800 Puteaux
Tél. : 01-47-76-25-42
hauts-de-seine@oncd.org

SEINE-SAINT-DENIS (93) 6
25, avenue de la Gare-de-Gargan
93190 Livry-Gargan
Tél. : 01-43-01-00-26
seine-st-denis@oncd.org

VAL-DE-MARNE (94) 6
45, avenue de Versailles
94320 Thiais.
Tél. : 01-48-52-04-14
val-de-marne@oncd.org

VAL-D'OISE (95) 6
6, avenue Émile
95160 Montmorency
Tél. : 01-39-64-42-48

val-d-oise@oncd.org
GAUDELLOUPE (971) 14
Résidence Frébault
Immeuble Lebrère - Esc.3
Rue Amédée Fengarol
97110 Pointe-à-Pitre
Tél. : 0590-82-04-61
gadeloupe@oncd.org

MARTINIQUE (972) 14
Maison des chirurgiens-
dentistes 1^{er} étage Bât B
local B3 - Résidence
Kalysta Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
Tél. : 0596-61-43-50
martinique@oncd.org

GUYANE (973) 14
6, avenue de-Lattre-de-Tassigny
97354 Montjoly
(Guyane Française)
Tél. : 0594-38-69-90
guyane@oncd.org

RÉUNION & MAYOTTE (974-976) 15
N° 5 Entrée E -
Résidence La Rivière,
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
Tél. : 0262-21-94-14
reunion@oncd.org

NOUVELLE-CALÉDONIE (988)
39, rue de Verdun-Manhattan -
Centre ville - BP 4032
98846 Nouméa cedex
Tél. : 00-687-28-46-56
ordre-cd@lagoon.nc

POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)
BP 4630 98713 Papeete Tahiti
Tél. : 00-689-43-47-29
polynesie-francaise@oncd.org

**SAINT-PIERRE-
ET-MIQUELON (975)-ARS**
Place du Lieutenant-Colonel-
Pigeaud BP 4200
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05-08-41-16-90
dominica.detcheverry@sante

WALLIS-ET-FUTUNA (986)-ARS
BP 4G - 98600 Mata-Utu
Tel (681)-72-07-00
(poste 309)
sante@adswf.org



Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 – 75761 Paris cedex 16
Tél. : 01 44 34 78 80

www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr